



ENCADR'FLASH

PRE 2025 : UNE ANNEE EN DEMI-TEINTE ?

L'audience pluri-syndicale conclusive relative notamment à la détermination de l'enveloppe PRE 2025 s'est tenue cet après-midi. La CFE-CGC Groupe RATP a obtenu pour l'encadrement une proposition acceptable de la part de la direction de l'entreprise, dans un contexte économique et politique particulièrement défavorable.

La CFE-CGC Groupe RATP a porté les revendications suivantes

- Les pourcentages d'avancement individuels obtenus pour 2024
- 0,5 % sur les pas d'attribution des augmentations individuels pour tous
- 1,5 % d'augmentation minimum pour les deux catégories
- La réévaluation de l'enveloppe dédiée à la prime de résultat, en tenant compte de l'inflation
- La consommation de la totalité de l'enveloppe dédiée à l'avancement et à la prime de résultat
- La fixation de la tranche des attributaires entre 70% et 85%

Résultats des négociations

Thèmes	Accord RDCE	Accord PRE	PRE 2023	PRE 2024	PRE 2025
Masses salariales	Maîtrises : 2,1 % Cadres : 2,2 %	Maîtrises : 1,5 % mini Cadres : 1,8 % mini	Maîtrises : 2,8 %* Cadres : 3,2 %	Maîtrises : 2,6 %* Cadres : 2,9 %	Maîtrises : 2,6 %* Cadres : 2,8 %

* Echelons compris

La direction proposera ces résultats pour la note de cadrage du COMEX.

La PRE meilleure que la RDCE

PRE sur 3 ans (échelons compris)	RDCE sur 3 ans (échelons compris)	Différentiel PRE / RDCE
Maîtrises : 2,8 + 2,6 + 2,6 = 8 % Cadres : 3,2 + 2,9 + 2,8 = 8,9 %	Maîtrises : 2,6 x 3 = 7,8 % Cadres : 2,7 x 3 = 8,1 %	+ 0,2 point de pourcentage + 0,8 point de pourcentage

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, signataire de l'accord PRE, il est crucial que l'encadrement, pilier essentiel de la réussite collective, bénéficie d'une reconnaissance à la hauteur de l'investissement quotidien et des défis majeurs et échéances stratégiques imminentes.

Vos délégués CFE-CGC locaux restent vigilants et disponibles à vos côtés pour que l'évolution de vos rémunérations soit traitée avec équité et objectivité.